

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 052_2026

Séance du lundi 29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le lundi vingt-neuf juin à dix-neuf heures et trente minutes ;

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, à la suite de la convocation du 24 juin 2026 dont un exemplaire a été affiché en Mairie et sur le site internet.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; Mr Philippe BLERVAQUE, Mme Virginie VASSEUR, Mr Eddy ROLIN, Mme Yaëlle DEPUTDT, Maire-adjoints ; Jacqueline CAVELIER ; Fabrice BARROO ; Franky SALON ; Sandrine BILLIAU ; Guillaume DOUBLET ; Claire FAES ; Alexis QUIRET ; Clément WALBROU ; Conseillers municipaux

Étaient absents excusés : Mme Catherine GOEDGEBUER donnant procuration à Mme Sandrine BILLIAU, Mme Kelly CORNARD donnant procuration à Mme Yaëlle DEPUYDT

Secrétaire de séance : Mr Guillaume DOUBLET
a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Fin de séance : 20h27

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : VALIDATION DE LA LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

VU

L'article 1650 du Code général des impôts, qui prévoit la création et le fonctionnement des commissions communales des impôts directs ;

L'article R. 231-1 du Code des relations entre le public et l'administration, relatif à la composition et aux missions des commissions administratives ;

CONSIDÉRANT que la Commission communale des impôts directs joue un rôle important dans l'évaluation des bases d'imposition et la résolution des litiges fiscaux locaux ;

CONSIDÉRANT que le renouvellement de cette commission est nécessaire après le scrutin municipal afin d'assurer la continuité de ses missions ;

CONSIDÉRANT que la liste proposée par Madame le Maire respecte les critères de représentativité et de diversité des contribuables du territoire ;

À la suite du renouvellement des élections municipales, il appartient à la commune d'Haverskerque de procéder à la constitution de la Commission communale des impôts directs (CCID). Cette instance, essentielle au bon fonctionnement de la fiscalité locale, doit être composée de membres représentatifs des contribuables et des acteurs économiques du territoire. Madame le Maire propose au Conseil municipal une liste de 24 membres pour siéger au sein de cette commission, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(15 voix POUR)

- **APPROUVER**, La liste des 24 membres proposés pour siéger au sein de la Commission communale des impôts directs (CCID) de la commune d'Haverskerque.
- **CHARGER**, Madame le Maire de notifier cette décision aux membres désignés et d'assurer la mise en place effective de la commission dans les meilleurs délais.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

